



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le **4 JUIL. 2023**

ID : 087-218717809-20230628-2023033-DE

2023-033

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le **28 juin**

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 17

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : Mme BESSE, Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI, Mme DELOS, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme BESSE donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE, Mme DELOS donne pouvoir à M. CHAUGNY, M. BÉNARD donne pouvoir à Mme DOUSSAINT

Monsieur Jérôme FOURNIER a été élu secrétaire de séance.

ELAN – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes ELAN exerce la compétence assainissement depuis janvier 2019 en lieu et place des communes membres.

Afin d'assurer la continuité du service public d'assainissement, il avait été décidé que chaque commune mettrait à disposition de la communauté communes ELAN, les biens et les moyens en personnel pour assurer les missions suivantes :

-entretien de tous les dispositifs : stations, postes de refoulement, accessoires et réseaux connexes, entretien des espaces verts, exploitation courante et surveillance générale des sites.

En contrepartie l'EPCI versait aux communes une participation correspondant au coût de fonctionnement du service qui avait été évalué à 17€/heure. Les conditions d'intervention et de participation avaient été établies par convention.

La communauté de communes ELAN ayant renforcé son service assainissement, elle propose de modifier le temps d'exploitation affecté pour chaque commune. La répartition des prestations entre agents communaux et le service communautaire est revue, les tâches d'entretien courant (renseignement du cahier d'exploitation, dégrillage, alternance et entretien des espaces verts) continueraient d'être effectuées par les services des communes.

Pour la commune de Saint- Priest-Taurion ce temps d'exploitation avait été initialement fixé à 1095 heures par an. Il est ramené à 1 000 heures/an.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le **- 4 JUIL. 2023**

ID : 087-218717809-20230628-2023033-DE

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION
ELAN – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la communauté de communes ELAN et la commune de Saint-Priest-Taurion

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 03/07/2023
Qualité : MAIRE